

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 15

Nombre de Votants : 15

Le 9 juillet 2010 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Cécilia MATEU-BAREL

Date de convocation : 2 juillet 2010

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Sophie LAULAN, Alain CAPS, (Noaillan) ; Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Dominique PAIROYS, Jean BELIARD, Christian PICARD (Villandraut) ; Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Sandra BAROT, Jean BUNGERT, Marielle CRUSE (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Jean-Claude PREVOTEAU (Pompéjac).

Absents excusés :

Jeanne-Marie BAUP (Uzeste), Maryse BANQUET RENARD (Lucmau), Isabelle DEXPERT (Pompéjac), Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 11 juin 2010.

Monsieur LASSALLE signale une erreur au chapitre PLH (supprimer le %).

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'examiner un point supplémentaire ;
Convention Sac à Dos.

L'ensemble des représentants présents prend acte.

A rajouter :

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir inclure à cet Ordre du Jour :

– l'approbation du Règlement Intérieur du MAC qui a été validé par le Médecin PMI,

Ce qui permettra aux équipes de reprendre leurs travaux sur de bonnes bases lors de la reprise en août alors que la prochaine plénière quant à elle n'aura lieu qu'en septembre.

Monsieur LASSALLE demande à ce que ce point soit rajouter en commission 5.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité des présents.

Commission 1.

Délibérations Modificatives

Madame la Présidente expose que comme convenu lors d'une précédente plénière, le Conseil Communautaire a décidé d'assumer le programme Gironde Numérique par ses propres moyens. Pourtant ce programme a été inscrit au chapitre 21 Immobilisations corporelles alors qu'il aurait dû être sur le chapitre 26 Participations et créances rattachées à des participations, pour procéder au règlement, il convient donc :

- de diminuer le chapitre 21 Immobilisations corporelles de 56 000 €,
- d'abonder le chapitre 26 Participations et créances rattachées à des participations de 56 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil Communautaire, décide :

- o De procéder aux modifications budgétaires au Budget général, comme ci-dessous exposé,

Dépenses d'investissement			
Chapitre		Réduction	Ouverture
21	Immobilisations corporelles	56 000,00	
26	Participations et créance rattachées à des participations		56 000,00

- o De charger, Madame la Présidente, de l'ensemble des modifications nécessaires à l'exécution de la présente.

Compte rendu de la réunion du 5 juillet 2010 de la Commission 1

Monsieur BUNGERT expose les travaux menés au sein de la commission et les propositions qui en ressortent ;

a) Concernant les frais de déplacement et afin de rétablir l'équité entre les agents de l'ensemble des services, il est proposé que ;

- Chaque agent doit avoir son LIEU d'AFFECTATION sur sa fiche de poste
- Les frais de déplacements sont systématiquement payés du lieu d'affectation (LA) au lieu d'affectation temporaire (LAT) mais pas du domicile au LA.
- Cas des déplacements du LA vers le « siège de la CDC », voire l'Alsh de Villandraut :

Proposition d'une base forfaitaire : 1 fois/semaine X base Mappy X indemnité KM (base 4CV) X 4.33

Soit forfait LA Pompéjac = 28€

Soit forfait LA Préchac : 21.50

Soit forfait Villandraut-Noaillan : 4.54€

Soit forfait Noaillan-Villandraut : 4.54€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil Communautaire, décide :

- o De définir comme ci-dessus exposé les modalités de frais de déplacement des agents après vérification des ordres de missions correspondants,
- o De charger, Madame la Présidente, de l'ensemble des modifications nécessaires à l'exécution de la présente.

(i) Gestion des ressources humaines :

Les services de la CDC sont confrontés à une complexité croissante de l'administration des ressources humaines. Le personnel est en augmentation, les plans de formation restent à mettre en place, les contrats nécessitent une surveillance de la carrière afin de respecter la légalité et de conserver leurs avantages aux agents, les pré-liquidations de retraite des

titulaires incomberaient à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut, dernier employeur même si ce n'est pas de longue date. Enfin, le seuil des 50 équivalents temps plein pourrait être rapidement atteint. En conséquence, afin d'établir un meilleur suivi de ces dossiers, il a été convenu que M. SENTILHES rencontrerait M. PREAU, Directeur du Centre de Gestion.

(ii) Proposition concernant la structure intercommunale

- La structure intercommunale sera gérée dès le mois de septembre par le service technique de la CDC
- Le matériel de la CDC sera contrôlé par le Bureau de Vérification au mois d'août 2010.
- Selon les préconisations qui en seront issues, la CDC étudiera la possibilité d'acquérir un nouveau matériel. Mme BAUP et M. DOMENGA contacteront la commune de Roaillan qui a fait l'acquisition d'un matériel récent.

Monsieur le Maire de Cazalis souligne la difficulté pour les petites communes à s'intégrer au planning des réservations sachant que les grosses communes ont des réservations systématiques d'une année sur l'autre. Il a commencé d'équiper sa commune et ne voit pas l'utilité de tels investissements dans ces conditions.

Madame la Présidente expose qu'il s'agit là d'un débat à mener au sein de la commission avec des solutions du type planification établie sur 3 ans ou achat adapté aux nécessités, etc... - A voir pour les prévisions budgétaires 2011.

Personnel

Les frais de déplacement ayant été ci-avant arrêtés, Madame la Présidente expose que le point suivant concernant le personnel de la déchetterie fait l'objet d'une proposition examinée en commission n° 4, à savoir :

Nouvelle Bonification Indiciaire

Madame la Présidente expose que les personnels de la Déchetterie, Christophe SOULLIER et Emilie LESCOUZERES, exercent depuis quelques années maintenant leurs fonctions.

Elle rappelle que la Nouvelle Bonification Indiciaire est une mesure qui vise à reconnaître certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière ; ceci ne présageant pas de l'évaluation via l'IAT.

Madame la Présidente propose pour la Direction des services Ordures Ménagères et Déchetterie une bonification indiciaire de 15 points

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✓ Vu le Décret n° 93-863 du 18/06/1993 modifié relatif aux conditions de mise en œuvre de la Nouvelle Bonification Indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale
- ✓ Vu le Décret n°2006-779 du 03/07/2006 portant attribution de la NBI à certains personnels de la fonction publique territoriale et modifié par le décret n° 2006-951 du 31/07/2006
- ✓ Vu le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature et les conditions d'attribution des indemnités applicables aux personnels,

Le Conseil communautaire après en avoir débattu et à l'unanimité des présents ;

- Décide d'instituer une Bonification Indiciaire de 15 points aux fonctions d'accueil des usagers et fonctions polyvalentes des personnels en charge du service OM et Déchetterie avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010.
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Une Indemnité d'Administration et de Technicité ;

Cette prime, habituellement accordée au personnel au mois de décembre selon délibération du 12 décembre 2008 sera, compte tenu des fonctions confiées, soumises dans ce cas précis, aux modifications suivantes ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires notamment en son article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- Vu l'arrêté ministériel du 19 août 1975 et 30 décembre 1992,
- Vu le décret n° 96-552 du 19 juin 1996,
- Vu les décrets n° 2002-61 et n° 2002-63 du 14 janvier 2002,
- Vu les arrêtés des 14 et 29 janvier 2002,
- Vu le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il est possible de créer, selon les dispositions prévues par les textes susvisés, le régime indemnitaire des personnels,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature et les conditions d'attribution des indemnités applicables à ces personnels,

Décide,

Article 1^{er}

D'instaurer un régime indemnitaire qui sera constitué des primes actuellement en vigueur en se référant aux textes réglementaires publiés :

- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),

Filières et grades concernés

GRADE	NATURE INDEMNITE
Filière technique - Adjointes techniques 1ère et 2ème classe Chargés de fonctions polyvalentes et d'accueil des usagers	Indemnité d'Administration et de Technicité

Article 2

La prime susvisée sera versée mensuellement aux agents concernés.

Article 3

Un arrêté nominatif d'attribution sera pris conformément au Décret n° 2003-301 du 2 avril 2003. Les attributions de Primes et Indemnités individuelles seront calculées par rapport au montant de référence annuel auquel on applique un coefficient multiplicateur qui varie de 0 à 8.

Article 4

Les critères retenus concernant la mensualisation de l'IAT porteront sur la disponibilité requise par la spécificité des missions des agents concernés.

Article 5

La prime susvisée sera revalorisée en fonction des textes en vigueur.

Article 6

Les dispositions de la présente délibération prendront effet avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010.

Article 7

Les dépenses afférentes seront prévues sur les crédits des budgets correspondants.

Le Conseil communautaire après en avoir débattu et à l'unanimité des présents ;

- Décide d'instituer une IAT pour les agents OM et Déchetterie.
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Intégration du personnel Office de Tourisme

Madame la Présidente expose que pour des raisons techniques liées à l'organisation du Centre de Gestion, l'intégration de Melle PUDAL Delphine a été reportée au 01/08/10. Si nécessaire, il sera procédé à une adaptation de la subvention versée à l'Office jusqu'à ce jour en compensation de ce salaire. Il est précisé que son lieu de travail principal restera à Villandraut la majorité du temps.

Indemnisation des stagiaires Alsh été 2010

Madame la Présidente donne la parole à Madame CRUSE qui expose à l'Assemblée que comme chaque année, le contrat enfance jeunesse, dans le cadre des ALSH d'été, reçoit 3 stagiaires BAFA ;

Toutefois, le nombre d'inscriptions a encore augmenté cette année et les stagiaires ne sont plus en situation de simple observateur mais porteur d'un projet individuel d'activités.

A ce titre, Madame CRUSE propose à l'Assemblée que comme la Loi nous y autorise, ils perçoivent une gratification égale à 30 % du SMIC et au prorata de la durée de leur stage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'accorder une gratification égale à un tiers du SMIC aux stagiaires BAFA 2010, à savoir :

STAGIAIRES ETE 2010 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT				
Nom	Prénom	Nbre d'heures	tx horaire brut	TOTAL 30%
BELLEFEUILLE	Sarah	98	8,86	260,48
DOUTHE	Julie	98	8,86	260,48
DOS SANTOS	Léa	98	8,86	260,48
TOTAL GENERAL				781,44

- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Info Com

Madame la Présidente informe l'assemblée de la présence de l'Info Com dans chaque dossier. Ce numéro réalisé dans l'urgence est fort satisfaisant. Elle souligne les travaux communs des services et l'exceptionnelle mise en page et tient à remercier les personnels pour leur efficacité.

Ce numéro sera distribué encarté dans le « Lou Sabitout » dès la semaine 28.

Modifications des statuts et PER Maison de santé

Madame la Présidente informe l'assemblée de la décision, après notre dernière plénière, de la sous-préfecture d'arrêter les termes de ces modifications. Malgré que notre éligibilité officielle au Pôle d'Excellence Rurale pour la « Construction d'un bâtiment destiné à des professionnels de santé regroupés en maison de santé " – voir presse -, il convient d'accomplir jusqu'à tout début septembre l'ensemble des formalités nécessaires. Les communes qui n'ont pu délibérer après l'information des services sont invitées à le faire au plus tôt.

OPAH –

Madame la Présidente rappelle que :

- La convention signée avec le Pays des Landes de Gascogne le 1^{er} septembre 2004 pour une durée de 5 ans concernant les Opérations d'Amélioration de l'Habitat menées par des propriétaires bailleurs optant pour le loyer par conventionnement prévoit une

participation de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut à hauteur de 5 % et,

- Le dossier de M. DUBOURG à Noaillan a été présenté le 12 Mars 2010 pour un montant de 2 895 €,
- Les travaux sont aujourd'hui effectués et contrôlés par l'ANAH. Il convient donc d'arrêter le montant définitif à 2 950 € (5 % de 59000 HT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- o D'octroyer 5 % de l'enveloppe finale consacré à ces travaux réalisés soit 2 950 €.
- o Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65 du Budget Général et,
- o Charge Madame la Présidente d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission 2

Monsieur le Vice Président fait le point des différents programmes en cours ;

Programme Investissement 2009

La réception des travaux avec réserves s'est effectuée le 8 juillet 2010. En effet, restaient à réaliser des calages sur Noaillan pour 1 100 m, Villandraut pour 510 m, Cazalis pour 790 m ainsi que le balayage des rejets gravillonnage.

Programme Investissement 2010

Monsieur le Vice Président rappelle que le Cabinet AZIMUT retenu pour la Maîtrise d'œuvre de ce programme a été rencontré le 1^{er} juillet 2010.

Lors de cette première rencontre, un Planning a été établi comme suit :

- Après avoir fait le choix entre bicouches ou enrobées pour les revêtements, le Cabinet Azimut nous proposera un Document de Consultation des Entreprises qu'il conviendra de mettre en ligne sur une plateforme de dématérialisation.
- Les réponses à l'appel d'offre devront arriver à la CDC au 30 août maxi
- l'ouverture des plis est proposée le mercredi 1er sept
- l'analyse des offres est prévue le lundi 6 septembre
- La validation se fera en plénière du 10 sept
- Pour un démarrage de travaux au mieux le 20 sept (délais / non retenus respectés)

Programme fonctionnement – CHATAIGNE

Monsieur le Vice Président précise que les travaux correspondants au 1^{er} bon de commande sont terminés.

Programme Fauchage débroussaillage

Monsieur PAIROYS rappelle que les travaux correspondants au 1^{er} passage de fauchage sont terminés, le prochain passage se fera selon le calendrier des fêtes locales.

Commission 3

3 Cirons

Compte rendu de la commission 3 Cirons du 30/06/2010

Madame la Présidente rappelle qu'après une réception des travaux effectuée avec réserves, un début de commercialisation a été mis à l'étude. Monsieur SENTILHES et M. RENOUE, Pays des Landes de Gascogne, ont prévu de se rencontrer afin de recevoir les premiers candidats. Ces premiers échanges devront permettre d'élaborer une fiche technique. Cet outil légitimera les candidats au travers de critères tels que ; la création d'emploi, le développement économique, les moyens mis en œuvre,...

Ces travaux menés, une journée de portes ouvertes, en présence des divers partenaires publics fixée à début novembre, marquera le début de la commercialisation.

Convention avec le CG pour accès RD 802

Madame la Présidente expose que selon le plan joint au dossier, il convient de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Général afin de permettre l'accès à la Zone des 3 Cirons par la RD 802 en traversant la piste cyclable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire ;

- Autorise la signature d'une Convention avec le Conseil Général pour permettre l'accès de la RD 802 à la zone des 3 Cirons en traversant la piste cyclable,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Urbanisme

PLU –

Monsieur LASSALLE expose que nous devrions être prêts. En effet, le Cabinet UH a exposé par mail des propositions concernant la Commune :

1. De Noaillan, le règlement prévoit ;

« **N-11.4** - Les clôtures ne sont pas obligatoires, toutefois, lorsqu'elles seront nécessaires elles devront répondre aux conditions suivantes : Elles seront obligatoirement composées, soit de clôtures **réalisées en grillages** ou treillages métalliques à l'exclusion de potelets en béton, soit de haies vives éventuellement doublées d'un treillage métallique ; **dans les deux cas, leur hauteur ne pourra excéder 2 m.**

Les clôtures pleines de bois ou de béton préfabriqué sont strictement interdites quelles que soit leur hauteur. »

2. Pour Cazalis, le Cabinet UH propose d'engager une procédure simplifiée ;

Pour une erreur matérielle afin de transformer une parcelle N AIRIAL 2 en zone N AIRIAL 1

3. En ce qui concerne les modifications des PLU pour le photovoltaïque :

Le Cabinet n'apporte pas de proposition définitive dans l'attente du retour de Congé de M. RAILLARD au 19 juillet 2010.

Madame la Présidente fait part de ses inquiétudes quant aux propositions du Cabinet pour la commune de Noaillan. La possibilité de revoir les contraintes du PADD pour cette commune est évoquée.

Le débat s'oriente une fois encore sur les éventuelles demandes privées dont une a été déposée à Lucmau. Elles pourraient être maîtrisées par l'ampleur des contraintes techniques connues et existantes aujourd'hui et la non maîtrise du Permis de construire des communes, rôle à ce jour dévolu à la Sous Préfecture. L'évolution de la législation et de la technique sont toutefois évoquées. Le bénéfice de ces installations, dont le coût d'investissement est reporté sur le consommateur, est mis en doute.

Monsieur LASSALLE clôt le débat en précisant que le Cabinet UH ne devrait pas présenter de factures pour ses prestations et note de demander au Cabinet un CD couleur pour la commune de Préchac.

Enfin, un point est fait concernant les délibérations attendues– sur l'Avis de l'Etat des PLU, il manque celle de Bourideys.

Compte Rendu de la réunion du 30/06/10 – STH

Monsieur LASSALLE rappelle que cette deuxième réunion a eu lieu afin de permettre aux Maires absents lors de la première présentation de bénéficier de l'information. Finalement, chaque mairie a été destinataire du document de synthèse duquel il faut essentiellement retenir que pour respecter nos objectifs, il convient de réaliser 40 à 65 maisons ou logements sociaux à mettre à la location.

Il est précisé que ce STH viendra remplacer l'actuelle OPAH.

EPFL

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que lors d'une précédente plénière, il a été décidé d'adhérer au principe de cette démarche. Madame la Présidente précise qu'une lettre d'intention a été expédiée au Conseil Général. Madame la Présidente demande à Monsieur LASSALLE de participer pour le compte de la Cdc au travail d'élaboration des futurs statuts de cet EPFL. Madame LAULAN demande précision quant aux missions de cet organisme. Par le biais de cet Etablissement Public Foncier Local, le Conseil Général, réalisera pour le compte des communes une réserve foncière.

Tourisme

- Compte rendu de la réunion du 17/06/10 – OT INTERCOM

Commission 4

Compte rendu de la Commission 4 du 15 juin 2010

Madame BAROT expose les travaux menés en commission le 15 Juin dernier - le compte rendu est joint au dossier. Par ailleurs, ces travaux ont été, de nouveau, exposés en réunion du Bureau le 7 juillet 2010, à retenir pour l'essentiel ;

Le choix entre ;

- Lancer une consultation pour la collecte des Ordures Ménagères, consultation à laquelle le SMIVOM ne pourrait peut être pas répondre et nous risquons alors de voir augmenter le coût de ce service, et celui de
- L'Adhésion à ce syndicat,

A été étudié dans l'optique du renforcement du Syndicat actuellement constitué de 5 communes seulement.

Les coûts actuellement pratiqués par le Syndicat ne présentent pas de grosses différences si ce n'est l'absence de ½ part et le coût plus élevé pour les commerces de l'actuel Syndicat mais l'adhésion de la Cdc lui laisserait la majorité des voix au sein de ce Syndicat qu'il suffirait alors de convaincre.

La Cdc ne serait pas pénalisée quant au Coefficient d'Intégration Fiscale et percevrait donc les mêmes aides de l'Etat.

Par ailleurs, la Cdc pourrait dès lors adhérer à l'USSGETOM qui a la compétence de réhabilitation des anciennes décharges.

Quant à la question du personnel, il serait transférer dans les conditions les plus favorables à sa carrière et avec son accord.

Il est noté qu'une réflexion s'impose quant aux autres missions confiées au personnel de ce service, à savoir : Police des bois, SPANC, collecte des informations, rédaction des factures,....

Le programme de construction d'un bâtiment se poursuit.

Pour conclure, Madame BAROT, expose que l'ensemble des communes présentes s'est montré favorable à cette adhésion.

Adhésion au SMIVOM

Oui, le compte rendu effectué par Madame BAROT, Madame la Présidente soumet au vote l'adhésion au SMIVOM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'adhérer au SMIVOM pour la compétence Collecte des Ordures Ménagères et,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Bilan intermédiaire du service

Madame la Présidente précise qu'un bilan intermédiaire du service OM déchetterie est joint au dossier de chaque délégué.

Commission 5

Enfance jeunesse

APS

Madame CRUSE expose que l'Avenir de l'accompagnement à la scolarité n'est pas à ce jour remis en cause puisque le Conseil Général s'est engagé à financer la prochaine année scolaire. Le personnel attaché à cette activité va être amené toutefois à assumer la globalité du service avec l'association Soutien d'enfance voire ce personnel sera amené à élaborer des projets pour donner une nouvelle dynamique à la prestation. Madame CRUSE tient à remercier Christophe ALLAIN et l'association Soutien d'enfance pour les actions de cette année scolaire.

Alsh 2010

Madame CRUSE expose que ce service a nécessité une nouvelle demande d'agrément auprès de Jeunesse et Sport et du Médecin PMI, ce dernier reste en attente, pour faire face à l'augmentation de fréquentation. Sur Villandraut, on passe de 60 à 72 places et sur Noaillan, on passe de 40 à 48 places. Une demande d'augmentation des flux a été effectuée auprès de la CAF pour obtenir les compensations financières inscrites au contrat. Ces services seront fermés au mois d'août.

Monsieur le Maire de Villandraut souhaite revenir sur cette fermeture au mois d'août.

Madame CRUSE explique que la 1^{ère} expérience n'a pas été concluante et souhaite qu'une enquête soit menée auprès des familles afin d'évaluer plus précisément les demandes d'ouverture au mois d'août. Elle rappelle que cette ouverture nécessite beaucoup plus de personnel et notamment de doubler certains postes afin de permettre la planification des congés payés et donc une charge financières bien supérieure. Elle précise que d'autres pistes seront également explorées telles que ; un partenariat avec les cantons voisins et une réflexion sur les critères d'attribution des places.

Validation de Règlement Intérieur du MAC

Madame CRUSE fait état des travaux menés au sein de ce service pour la rédaction d'un règlement intérieur en adéquation avec les nouvelles dispositions. Ce règlement intérieur comme il est d'usage vient d'être validé par le Médecin PMI. Madame CRUSE propose qu'il soit validé par cette plénière afin de permettre au service de redémarrer fin août la nouvelle saison avec ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De valider le Règlement Intérieur de la structure Multi accueil « La baleine bleue »,
- De charger Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

MAC – Elu référent

Madame la Présidente expose par ailleurs que l'équipe en charge de la structure « La baleine bleue » est efficiente mais la vie au sein de l'équipe est compliquée. Le Comité de Pilotage propose d'adjoindre une élue de référence spécifique qui possède une expérience certaine dans ce domaine en la personne de Mme LALANNE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire, décide :

- D'adjoindre Mme LALANNE en tant qu'élue de référence à l'équipe en charge de la baleine bleue,
- De charger, Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Aide à domicile

Point UDCASS

Madame CRUSE expose que chacun dispose dans son dossier d'un document d'information concernant le réseau Union Nationale ou Départementale des CCAS et d'une large information sur l'Info Com mis à la distribution cette semaine.

Madame CRUSE rappelle cependant qu'un énorme travail a été accompli, la prochaine réunion de travail est prévue à Bazas le 19 juillet 2010 et porte sur les logiciels à utiliser, le budget quant à lui devra être prêt pour janvier.

L'ensemble de ces travaux devrait permettre dès 2011 d'être mieux représentés auprès des organismes de financement et d'obtenir une mise en réseau de la comptabilité, d'assurer une continuité du service auprès des bénéficiaires le week-end, d'attendre une équité de traitement des agents tant sur les frais de déplacement que la valeur du point ou encore la formation.

Cette mise en réseau nécessitera des investissements informatiques voire de télégestion. Les frais de tête réseau sont estimés à 3 %. A noter que ce budget ne pourra plus abonder le Budget Général.

Maison de santé pluridisciplinaire

Madame la Présidente rappelle que, outre l'admission officieuse au Pôle d'Excellence Rurale abordée en commission 1, les professionnels de santé s'investissent et travaillent avec beaucoup de conviction. La prochaine séance de travail est fixée au 25 juillet 2010.

Commission 6

Piscine Base Nautique

Monsieur SENTILHES signale une ouverture au public le 1^{er} juillet 2010 avec une fréquentation très fluctuante. Le binôme Krime Lionel est efficace et sympathique. La base nautique du Pré a engagé 4 personnels saisonniers pour renforcer l'équipe Thérèse FERRER, André BOSQUET, la météorologie convient et le 1^{er} bilan est positif.

Madame la Présidente souligne ces propos en signalant un « pot » fort sympathique organisé afin de remercier l'équipe pour les efforts fournis pour la préparation de cette saison.

Madame la Présidente regrette néanmoins l'incident survenu à la piscine en avant saison, une poubelle « fort bien confectionnée » ayant été retrouvée dans l'eau, ce qui a eu pour seul effet de priver les scolaires de leur dernière séance de natation – il a fallu remettre l'eau en état sanitaire. Ceci a nécessité une intervention urgente des services pour une mise en conformité des clôtures demandée par Jeunesse et sport.

Madame la Présidente fait également état d'un courrier de riverains de la base du Pont bleu ayant manifesté leur étonnement sur les fréquentations nocturnes. Il est suggéré que les riverains soient informés des activités programmées sous l'égide de la Communauté.

Culture

Fiches PER

Madame la Présidente fait état de la présence dans les dossiers de deux fiches de candidature au Pôle d'Excellence Rural dans le domaine de la culture. Ces fiches constituent un travail rapide, simple élément de positionnement. Ces projets feront l'objet de travaux de la Commission le 15 juillet prochain.

Instruments de musique

Le service Enfance Jeunesse propose toutefois d'être associé à la culture pour son école de musique. Cela nécessiterait un renouvellement des instruments dont la valeur est estimée à 3 000 €

Liste des délégués de la Commission 6

Madame la Présidente expose qu'à l'occasion de la convocation à la Commission Culture, chaque mairie a reçu la liste des délégués, à charge pour la mairie d'envoyer à cette commission culture l' élu de son choix.

Questions diverses

Association la Clé

L'association la Clé tient à remercier la Communauté de Communes du Canton de Villandraut pour le versement de la Subvention.

Commission 6

Monsieur PAIROYS rappelle qu'il est nécessaire d'élire lors de la prochaine plénière les délégués de la Commission 6.

Charte Parc

Monsieur LASSALLE rappelle que le projet de révision de la Charte du Parc est à l'ouvrage avec la probable intégration de la Commune de Cazalis. Il conviendra également de voter cette charte lors de la prochaine plénière.

Reconstruction de l'Airial

Monsieur LASSALLE rappelle que la reconstruction de L'Airial peut être subventionné par le Pays suite à la tempête Klaus.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Sophie LAULAN	Alain CAPS
Bernard BORDESSOULLES	Cécilia MATEU-BAREL
Christian PICARD	Jean BELIARD
Marielle CRUSE	Dominique PAIROYS
Jean BUNGERT	Sandra BAROT
Jean-Claude LASSALLE	Alain CAMBOULIVES
Jean-Claude PREVOTEAU	